Les OIG régionales ont des moyens très limités. Elles non plus ne pourront pas tout faire. S'il faut encourager les mécanismes régionaux visant à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique, il faudra également consentir des efforts bilatéraux et multilatéraux afin de garantir la disponibilité des ressources pour le maintien de la paix en Afrique. Au niveau des pays africains, la multiplicité des structures régionales ayant les mêmes objectifs (l'intégration) fait certainement partie du problème car elle entraîne un chevauchement des adhésions et des charges financières supplémentaires pour les pays africains.<sup>37</sup> Par ailleurs, si le manque de ressources est un handicap majeur, il faudrait peut-être aussi chercher à approfondir le diagnostic en interrogeant la transparence et la rigueur dans la gestion administrative des institutions régionales africaines pour leur conférer plus d'efficacité. Il y a aussi beaucoup à faire aux Nations Unies, du point de vue des capacités pour les interventions de paix, comme le montre le rapport du groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU.<sup>38</sup>

Les institutions africaines auront également besoin d'une légitimité internationale que confère l'ONU pour toutes les initiatives qu'elles prendront, notamment dans le domaine des interventions dans les conflits. D'ailleurs, le Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire, qui fait de la prévention des conflits en Afrique une priorité, souligne qu'il y a eu une coopération fructueuse entre l'organisation et les institutions régionales africaines dans le domaine du maintien de la paix.<sup>39</sup>

Cette complémentarité exclut donc toute forme de spécialisation. Elle doit reposer sur une appréciation de la spécificité de chaque situation et des moyens les plus adéquats d'atteindre les objectifs fixés. D'ailleurs, il n'est pas exclu que l'ONU et les OIG puisse mener conjointement des missions de paix. L'expérience en a été faite en Sierra Leone. Il faudra en tirer les leçons pour le futur.

Cependant, l'Afrique abrite une pléthore d'OIG, dont les objectifs et les adhésions se chevauchent souvent. Certaines ont une vocation continentale, c'est particulièrement le cas de l'actuelle Union africaine, d'autres poursuivent une vocation sous-régionale, comme la SADC et la CEDEAO. La question de savoir sur quelles institutions mettre l'accent pourrait se poser. Autrement, dit faut-il mettre l'accent sur les institutions à vocation continentale, ou opter pour une approche qui privilégie le rôle des organisations sous-régionales ?

<sup>38</sup> Voir Nations Unies, Rapport du groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU (Rapport Brahimi), Août 2000, documents A/55/305 - S/2000/809, par. 105.

 <sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Defining Priorities For Regional Integration, Consensus Statement and the Way Ahead,
Document Final du Troisième Forum pour le Développement de l'Afrique, Addis Abeba 3
8 Mars 2002 sous les auspices de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (ECA). Paragr. 23

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Nations Unies, *Plan de campagne pour la mise en œuvre de la déclaration du millénaire*, Rapport du Secrétaire Général, New York : Nations Unies, Septembre 2001, document A/56/326. par. 247.